



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE**

**DELIBERATION 18/2024
De la commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance du 23 mai 2024
Convocation : 17 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 23 mai à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Vincent ROUDAUT - Robert BECH– Véronique RIAUD

Absents excusés : Pascal GUERIN - Valérie JUNOT

A donné pouvoir à : Valérie JUNOT à Dominique LEROUX

Secrétaire de séance : Patrice COCHET

Objet : Proposition de bail professionnel 3/6/9 ans (convention) et fixation du loyer

Vu la réhabilitation de l'ancienne école en 2 locaux partagés, destinés à la location,

Considérant la demande de location d'un local professionnel de Me Anaïs NANDO de profession Ostéopathe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place d'un bail pour une durée de 3/6/9 ans par local,

FIXE, le montant du loyer mensuel charges comprises (loyer indexable sur l'indice d'évolution du coût des énergies) à quatre cent euros - 400 € pour chaque local professionnel ainsi qu'un dépôt de garantie de 400 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et l'ensemble des actes y afférents,

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Abstention : 00

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière